

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 10 décembre 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Pascal MAINGE, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Stefano TEILLET à M. Christophe ARZANO.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, Mme MARCOCCIA-WARIN Laure.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants,

Vu le Budget primitif 2021 adopté par délibération du 17 décembre 2020,

Vu le Budget supplémentaire adopté par délibération du 12 avril 2021,

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération du 28 juin 2021,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Personnel communal » du 2 décembre 2021,

Considérant la nécessité d'ajuster le budget 2021 afin d'intégrer certaines dépenses et recettes,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE par chapitre la décision modificative n°2 de 2021 du budget général de la commune tel que présenté s'élevant à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	-132 330,20	
012	Charges de personnel	14 541,55	
014	Atténuation de produits	47 500	
65	Autres charges de gestion courante	132 783,27	
023	Virement à la section d'investissement	87 505,38	
013	Atténuation de charges		30 000
73	Impôts et taxes		120 000
TOTAL		150 000	150 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 473,43	
20	Immobilisations incorporelles	-140 684	
21	Immobilisations corporelles	108 875,40	
23	Immobilisations en cours	-818 431,70	
13	Subventions d'investissement		-808 901
16	Emprunts et dettes assimilées		-127 371,25
021	Virement de la section de fonctionnement		87 505,38
041	Opérations patrimoniales	8 958,04	8 958,04
TOTAL		-839 808,83	-839 808,83

	Dépenses	Recettes
<u>Total des deux sections</u>	-689 808,83	-689 808,83

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 décembre 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

